



# Communiqué

le 04/03/2016

## Compte rendu de la réunion relative au statut des cadres et cadres supérieurs de santé

Ce jeudi 3 mars 2016 s'est tenue à la direction générale de la sécurité civile une réunion de négociation sur le sujets de l'évolution du statut des infirmiers d'encadrement.

La CGT, la FA et la CFDT ont quitté la salle et n'ont pas participé aux travaux sur ces textes.

Il s'agit de proposer un nouveau cadre d'emploi pour les cadres de santé de sapeurs-pompiers sur la base de ce qui a été fait dans la fonction publique hospitalière et surtout territoriale. Deux projets de textes ont été proposés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et la Gestion des Crises (DGSCGC) et le SNSPP-PATS-FO a soumis des modifications, amendements et propositions en s'appuyant sur les travaux de sa commission santé.

L'économie générale de ces textes est globalement acceptable :

- Conservation de la catégorie active
- Création du deuxième grade
- Revalorisation indiciaire (IB terminal cadres : 830. IB terminal cadres supérieur : 940)

**Le SNSPP-PATS-FO a demandé et obtenu plusieurs amendements :**

- Un amendement précisant qu'un texte du ministre de l'Intérieur fixerait les appellations et les galons d'apparence des grades. Ces grades s'inscriront dans une cohérence globale des galons du SSSM.
- La composition des différentes commissions, jurys de concours et d'examens professionnels comportera systématiquement un cadre de santé sapeur-pompier.
- Les fonctions des cadres et celles des cadres supérieurs seront mieux précisées.
- Les décrets relatifs à la nature et les modalités des épreuves du concours et de l'examen professionnel doivent être fournis.
- Une ambiguïté sur la durée de la prolongation de la période de stage doit être revue.

Certains points restent encore à affiner, notamment sur la question des reclassements.

Nous avons sollicité le directeur sur l'évolution des statuts des médecins et pharmaciens. Ceux-ci n'étant pas pour l'instant pleinement satisfaisants au retour du guichet unique, en particulier pour ce qui concerne les reclassements. La DGSCGC les retravaille afin qu'ils correspondent davantage aux besoins de la profession. Le recours à un arbitrage ministériel n'est pas exclu.

Dans la culture du dialogue et de l'échange constructif nous nous sommes engagés à fournir d'autres propositions si cela s'avérait nécessaire pour l'élaboration de ces textes.

**Le Service de Santé et Secours Médical (SSSM) est une composante indispensable pour que les SDIS conservent leur place dans le service public du secours d'urgence aux personnes. Le statut de ses personnels en est un élément important. Le SNSPP-PATS-FO dénonce avec vigueur l'acharnement stupide, irréfléchi et démagogique de certains contre les SSSM dans plusieurs départements comme dans le Gard . Nous appelons les directeurs de tous les départements, ceux notamment qui prétendent à des Emplois Supérieurs de Direction, à faire preuve de discernement et à bien identifier les enjeux du secours d'urgence aux personnes non pas pour les SSSM, mais bel et bien pour le service public que sont les SDIS.**

*Proposer- négocier-contracter*

[www.snspp-pats.com](http://www.snspp-pats.com)

[snspp-pats@snspp.fr](mailto:snspp-pats@snspp.fr)

[www.facebook.com/snspp.pats.fo](https://www.facebook.com/snspp.pats.fo)

[www.twitter.com/SNSPP\\_PATS](https://www.twitter.com/SNSPP_PATS)

**SNSPP-PATS-FO**

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle  
33120 Arcachon